



# Charte de l'accompagnant

## Charte de l'accompagnant

Vous avez choisi de venir au Pôle Parents Enfants Sainte Monique.  
Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez ainsi.

Votre bien-être et celui de vos proches est l'une de nos priorités.  
L'Hôpital Saint Joseph vous offre la possibilité de séjourner aux côtés de la maman et du bébé, si vous êtes en chambre particulière.

Pour le bon déroulement de votre séjour au sein de l'Hôpital, **nous vous remercions de respecter les consignes de sécurité et le règlement de l'Etablissement** affichés dans les chambres.

### L'HÉBERGEMENT

- L'Hébergement d'une personne accompagnante est possible seulement dans les chambres individuelles. Vous disposez d'une banquette-lit avec un drap pour la nuit (il vous revient de faire votre lit).
- Une tenue CORRECTE ET COMPLETE EST EXIGEE DES 7 HEURES du matin et les draps doivent être retirés de la banquette-lit par vos soins.
- Votre présence ne doit pas nuire au bon fonctionnement du service (entretien des chambres, soins et surveillance, horaires des repas à respecter).
- Afin de faciliter l'organisation des soins, il pourra vous être demandé de quitter la chambre lors des soins ou des visites médicales.
- Un petit déjeuner (boisson chaude, pain-beurre) vous est offert à 7h30.

### LE REPAS

- Un repas accompagnant peut vous être servi. Il n'y a pas de possibilité de choix ou d'adaptation de régime pour ce repas.
- Pour cela, vous devez :
  - Acheter un (ou plusieurs) ticket(s)-repas auprès du personnel de l'accueil du Pôle Parents Enfants (la semaine) ou à l'accueil central de l'Hôpital (les samedi et dimanche).
  - Le remettre avant 10h00 du matin (pour le repas du midi) ou 16h (pour le repas du soir) au personnel d'entretien de votre service.
- Comme pour la maman, les règles d'hygiène hospitalière imposent que le repas soit consommé dans la ½ heure qui suit son service. Aucun plat ne pourra être réchauffé.
- Le réfrigérateur mis à disposition dans chaque chambre ne doit conserver que des boissons non alcoolisées ou des fruits.

### LA FERMETURE DU BÂTIMENT ET DU SERVICE LA NUIT

- Pour la sécurité de chacun, tous les accès au Bâtiment sont fermés entre 21h et 6h. L'ouverture (pour l'entrée et la sortie) est assurée par l'Hôtesse d'accueil après contrôle d'accès par vidéophonie.
- Les unités de la Maternité sont fermées entre 21h et 10h. L'entrée et la sortie du service se font par interphonie, sur déclenchement des soignants en poste après contrôle.

### LES RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

- Les animaux, boissons alcoolisées, toxiques et apports de nourriture extérieure sont interdits dans le service.
- Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte des bâtiments de l'Hôpital, ainsi que dans les chambres patients (même chambres particulières), et même si la fenêtre est ouverte ou sur le balcon.